

Comité de travail Ville de Montréal-Ouest / Hydro-Québec

FAITS SAILLANTS DE LA RENCONTRE 1

Date	20 juin 2019 de 18h00 à 20H00
Lieu	Hôtel de ville de Montréal-Ouest
Présences	Ville de Montréal-Ouest : M. Torres; R. Di Stasio Citoyens de Montréal-Ouest : R. Rotili; L. Cousineau; N. Lalla Hydro-Québec : M.Houde; P.Potvin; C.Chenevier; J.P. Rousseau; Facilitateur : J. Bénard

1. Les objectifs de la rencontre sont acceptés par les membres du Comité :
 - Présentation générale du projet
 - Adoption des modalités de fonctionnement
2. Les membres adoptent les modalités de fonctionnement proposées moyennant les changements suivants :
 - Diapo 4 : quatre représentants Hydro-Québec participeront au Comité; les citoyens seront nommés par la Ville de Montréal-Ouest; le paragraphe portant sur le remplacement des représentants est retiré.
 - Diapo 9 : ajouter le point suivant : « Le comité s'engage à communiquer de façon transparente et proactive avec les citoyens concernés par divers mécanismes. »
3. Les engagements suivants sont pris lors de la rencontre
 - En ce qui à trait aux inventaires, il y aura une communication conjointe avec les riverains avant l'arrivée des biologistes sur le terrain
 - Le questionnaire et la méthode d'enquête sur les habitudes et les usages seront transmis par Hydro-Québec aux membres du Comité avant de procéder aux enquêtes
 - Hydro-Québec communiquera aux membres du Comité le lien de la page Internet du projet Aqueduc-Saraguay
4. La prochaine rencontre aura lieu au mois de septembre. Hydro-Québec transmettra un sondage Doodle pour définir la date. La rencontre portera sur les sujets suivants :
 - Visite sur le terrain
 - Résultats préliminaires de l'enquête
 - Porte ouverte à l'automne
5. Les membres du Comité se disent satisfaits de cette première rencontre

Comité de travail Ville de Montréal-Ouest / Hydro-Québec

FAITS SAILLANTS DE LA RENCONTRE 2

Date	20 juin 2019 de 18h00 à 21H00
Lieu	Hôtel de ville de Montréal-Ouest
Présences	Ville de Montréal-Ouest : M. Torres; R. Di Stasio Citoyens de Montréal-Ouest : R. Rotili; L. Cousineau; N. Lalla; Charles De Jean Hydro-Québec : P.Potvin; C.Chenevier; J.P. Rousseau; J.F. Desjardins Facilitateur : J. Bénard

1. Les objectifs et l'ordre du jour de la rencontre sont acceptés par les membres du Comité :
 - Présentation sommaire du projet
 - Suivi des faits saillants de la rencontre 1
 - Suivi des démarches d'enquête et d'analyses
 - Planification de la rencontre porte ouverte
 - Visite sur le terrain (reportée en raison de la pluie)
 - Discussion sur les enjeux (en remplacement de la visite de terrain)
2. Suivi des faits saillants de la rencontre 1 :
 - La Ville de Montréal-Ouest étudie la mise en place d'un formulaire en ligne pour traiter les demandes d'information provenant des citoyens
 - Les demandes d'information provenant des médias seront traitées conjointement par R. Di Stasio et J.P. Rousseau
 - Une copie de la présentation du projet en anglais sera rendue disponible
3. Avancement des enquêtes :
 - La phase I auprès des usagers de l'emprise est en cours
 - Les communications de la phase II auprès des propriétaires concernés par l'utilisation de l'emprise est complétée et les entrevues commenceront prochainement
 - Les résultats sont attendus à la fin novembre 2019
4. La fin octobre est proposée pour la tenue de la rencontre porte ouverte dans Montréal-Ouest :
 - Une lettre d'invitation sera transmise aux voisins de l'emprise
 - R. Di Stasio fournira à J.P. Rousseau les dates de tombée du journal local « The Informer » pour le placement d'une annonce par Hydro-Québec
 - Tous les experts d'Hydro-Québec (projet, environnement, immobilier, CMF...) seront présents, à la porte ouverte
 - La Ville de Montréal-Ouest aura également une table lors de l'activité
 - R. Di Stasio et J.P.Rousseau conviendront de la salle, du montage, de la date et du plan de communication
5. Les membres discutent des besoins, préoccupations et intérêts qu'ils entrevoient en lien avec le projet de construction de la ligne et avec l'aménagement de l'emprise. Cette liste servira à organiser la séquence des sujets abordés par le Comité. Le résumé des points soulevés lors de cette discussion, regroupé par thème, est annexé aux faits saillants. Hydro-Québec évaluera les besoins en informations afin de traiter ces sujets et le temps requis pour les regrouper. Un plan de travail sera proposé en conséquence.
6. Les prochaines rencontres auront lieu aux dates suivantes :
 - 26 septembre à 17 :00 (départ chez N. Lalla, 24 croissant Roxton) : visite sur le terrain (« rain or shine »)
 - 8 octobre de 17 :00 à 20 :00 - John A. Smith Community center, 8, rue Westminster Sud
7. Les membres du Comité se disent satisfaits du déroulement de la rencontre

ANNEXE AU FAITS SAILLANTS DE LA RENCONTRE 2

Liste des besoins, préoccupations et intérêts

A. Projet de construction de la nouvelle ligne à 315kV

Conception

- Emplacement du tracé
- Type de pylône
- Positionnement des pylônes

Impacts

- Sur la santé (augmentation de l'exposition au CEM)
- Sur la quiétude (bruit des lignes)
- Sur la valeur des propriétés (présence de pylônes à proximité)
- Sur la sécurité du public et du réseau

B. Projet d'aménagement de l'emprise

Conception

- Vocations et usages (privés vs publics)
- Clarification du statut des aménagements dans l'emprise
- Régularisation des usages (permis vs non permis)
- Rôle de la Ville et de l'Agglomération (financement, entretien, sécurité...)
- Connexion avec les aménagements des villes voisines
- Types de plantation et écologie
- Coupes d'arbres et remplacement

Impacts

- Sur la jouissance des propriétés voisines par leur occupants (pendant les travaux; une fois le projet complété)
- Sur la valeur des propriétés voisines
- Sur les baux existants pour l'utilisation de terrains dans l'emprise
- Sur la sécurité des usagers de l'emprise

Les parties visent la définition, par le Comité, d'un projet mutuellement satisfaisant d'ici la fin mars 2020.

Comité de travail Ville de Montréal-Ouest / Hydro-Québec

FAITS SAILLANTS DE LA RENCONTRE 3

Date	8 octobre 2019 de 17h00 à 20H00
Lieu	Hôtel de ville de Montréal-Ouest
Présences	Ville de Montréal-Ouest : M. Torres; R. Di Stasio Citoyens de Montréal-Ouest : R. Rotili; L. Cousineau; N. Lalla; J. Limeburner Hydro-Québec : P.Potvin; J.P. Rousseau; I. Theriault; V. Côté; M. Houde Facilitateur : J. Bénard

1. Les objectifs et l'ordre du jour de la rencontre sont acceptés par les membres du Comité :
 - Suivi des faits saillants de la rencontre 2
 - Présentation du Plan de travail proposé par HQ
 - Discussion sur le tracé et les paramètres de conception
 - Discussion préliminaire sur les CEM
2. Suivi des faits saillants de la rencontre 2
 - Les enquêtes sont en cours. Les données seront disponibles d'ici la fin de l'année. HQ fournira le nombre d'usagers de l'emprise ayant participé à l'enquête.
 - L'activité porte ouverte se déroulera comme prévu le 23 octobre. Une annonce a été placée dans l'Informateur qui paraîtra le 11 octobre. Les propriétaires riverains ont reçu une invitation.
 - Les participants valident la liste des besoins, préoccupations et intérêts relativement au projet (annexée aux faits saillants de la rencontre 2).
3. Plan de travail
 - HQ présente le plan de travail proposé pour le Comité de travail d'ici au mois de mars 2020.
 - Des experts en calcul des CEM et leurs incidences sur la santé participeront à la prochaine rencontre de novembre qui sera dédiée à ce sujet. La nécessité de faire intervenir des experts externes à HQ (ex. : Direction de la santé publique) sera évaluée à la suite de cette rencontre.
 - Il est proposé que le lieutenant de la sécurité publique soit invité à la rencontre de décembre portant sur les vocations et usages dans l'emprise.
 - La possibilité d'inviter un expert externe pour discuter de l'impact du projet sur les valeurs des propriétés sera évaluée après la rencontre de décembre lors de laquelle ce sujet sera abordé.
4. Critères de conception
 - Une présentation sommaire sur le tracé et les critères généraux de conception est faite par les représentants de HQ.
 - Les sujets suivants sont abordés : emplacement du tracé; positionnement des pylônes; types et hauteur des pylônes; CEM; bruit; arbres dans l'emprise; valeur des propriétés; aménagement dans les emprises. Tous ces sujets seront repris lors des rencontres subséquentes du Comité.
 - Les membres du Comité souhaitent faire une évaluation comparative entre les pylônes à treillis et les pylônes tubulaires au niveau de l'apparence et des CEM.
 - Des membres du comité souhaitent qu'Hydro-Québec fournisse un enregistrement du type de bruit que peuvent produire les lignes en fonction des conditions météo.
5. Présentation introductive sur les CEM
 - R. Rotili présente des calculs de CEM selon les données dont il dispose. Il est offert à R. Rotili de rencontrer les ingénieurs de HQ pour comparer les données à utiliser pour le calcul.
 - Les membres du comité conviennent que le calcul des CEM se fera pour la période de pointe et aussi en fonction de la capacité de la ligne
6. La prochaine rencontre aura lieu à 16h00 au John A. Smith Community center, Montréal-Ouest, 8, rue Westminster Sud.

Comité de travail Ville de Montréal-Ouest / Hydro-Québec

FAITS SAILLANTS DE LA RENCONTRE 4

Date	12 novembre 2019 de 16h00 à 20H00
Lieu	John A. Simms Community Center
Présences	Ville de Montréal-Ouest : R. Di Stasio Citoyens de Montréal-Ouest : R. Rotili; L. Cousineau; N. Lalla; J. Limeburner Hydro-Québec : P. Potvin; J.P. Rousseau; C. Chenevier ; V. Côté; M. Houde; Invités : F. Lamothe (Direction régionale de santé publique); Dr. M. Plante (HQ); J.P. Tardif (HQ) Facilitateur : J. Bénard

1. Les objectifs et l'ordre du jour de la rencontre sont acceptés par les membres du Comité :

- Validation et suivi des faits saillants de la rencontre 3
- Bilan de l'activité porte ouverte du 23 octobre 2019
- Champs électromagnétiques (CEM) : résultats de la simulation et effets sur la santé
- Autres sujets : communications

2. Bilan de l'activité porte ouverte du 23 octobre

- HQ fait état d'une participation importante des résidents de Montréal-Ouest à l'activité en comparaison à des activités semblables menées dans d'autres secteurs traversés par le corridor
- Les participants ont affirmé vouloir être informés des travaux du Comité
- Plusieurs inquiétudes exprimées se rapportent aux CEM
- Les points de vue varient sur l'utilisation future de l'emprise
- Des questions ont porté sur la possibilité d'enfouir les fils

3. Présentation et discussion sur les CEM

- Une rencontre entre M. Rotili et des experts d'HQ a permis de valider et trouver un accord sur les bases de calcul concernant l'estimation des champs électromagnétiques reliés au projet de ligne.
- Une présentation de la simulation des niveaux de CEM associés à la ligne à 315kV dans l'emprise démontre qu'en raison de la hauteur plus élevée des fils et de l'emplacement des conducteurs, les niveaux de CEM au sol et à proximité des maisons diminueront de façon importante par rapport à la situation existante.
- Les experts en santé publique invités par la Ville et par HQ concluent que les champs magnétiques générés par la nouvelle ligne seront très faibles au sol et à proximité des maisons (inférieurs à 1 μ T), même à pleine capacité. Ces niveaux de champs magnétiques sont trop faibles pour avoir des incidences sur la santé, même en période de pointe. Il en va de même pour les champs électriques.
- Les membres du Comité se disent rassurés par ces explications et conviennent que toutes les questions liées au CEM ont été répondues à leur satisfaction.

4. Autres points abordés

- Des membres du Comité souhaitent obtenir plus d'informations sur le bruit généré par la ligne en temps humide. Des analyses seront réalisées par HQ à cet égard.
- Il est demandé par des membres de vérifier si la ligne peut être décentrée pour l'éloigner des maisons (un document est déposé par R. Rotili). La faisabilité et l'impact sur le couvert végétal seront analysés par HQ.
- Des craintes sont exprimées relativement à l'incidence du projet sur la valeur des propriétés adjacentes et aussi sur les responsabilités civiles associées à l'usage actuel de l'emprise en cas d'accident.
- Des préoccupations par rapport à l'aspect sécuritaire du sentier sont exprimées en raison de l'état du terrain adjacent appartenant au CP. Il est proposé qu'HQ prenne contact avec des représentants du CP à cet effet.
- Un communiqué présentant l'avancement des travaux du Comité et un document « questions+réponses » seront rédigés puis mis en ligne sur le site du projet d'HQ.

5. Prochaine rencontre

- La prochaine rencontre aura lieu le 5 décembre à 16h00 au John A. Simms Community Center.
- Elle portera sur les usages dans l'emprise. Pour se préparer, les membres réfléchiront à la question suivante : « À quelle condition peut-on rendre acceptable un usage public dans l'emprise ? ».

Comité de travail Ville de Montréal-Ouest / Hydro-Québec

FAITS SAILLANTS DE LA RENCONTRE 5

Date	5 décembre 2019 de 16h00 à 20H00
Lieu	John A. Simms Community Center
Présences	Ville de Montréal-Ouest : M. Torres; R. Di Stasio Citoyens de Montréal-Ouest : R. Rotili; L. Cousineau; N. Lalla; J. Limeburner; C. De Jean Hydro-Québec : P. Potvin; J.P. Rousseau; C. Chenevier ; M. Houde; K. Lavoie Facilitateur : J. Bénard

1. Les objectifs et l'ordre du jour de la rencontre sont acceptés par les membres du Comité :

- Validation et suivi des faits saillants de la rencontre 4
- Déterminer la vocation et les usages dans l'emprise

2. Enquêtes sur les usages existants dans l'emprise

- HQ fait une présentation des résultats de ses enquêtes auprès des usagers de l'emprise, soit les propriétaires riverains et les promeneurs qui circulent dans le chemin d'accès.
- Les enquêtes montrent l'importance de l'activité potagère pour les propriétaires riverains pour qui ont un bail avec HQ afin d'utiliser l'emprise. Cette activité est pratiquée pour diverses raisons : production alimentaire, passe-temps, exercice physique, et activité familiale.
- Les gens qui fréquentent le chemin d'accès le font principalement pour promener leur chien, certains sans laisse. Ces promeneurs sont principalement des résidents de Montréal-Ouest, mais certains viennent également des secteurs voisins. Le chemin est peu fréquenté l'hiver.
- Le caractère naturel de l'emprise dans son état existant est apprécié de tous.

3. Discussion sur la vocation et les usages dans l'emprise

- Une rencontre préalable entre les représentants de la Ville de Montréal-Ouest et les résidents membres du Comité a été tenue avant la rencontre. Cette rencontre s'est conclue par une position commune, laquelle est présentée par R. Di Stasio et décrite dans les points suivants.
- Le scénario proposé confirme les usages existants, soit un « sentier nature » municipal accessible au public et des usages privés par les propriétaires riverains.
- La responsabilité du sentier serait transférée à la Ville pour en régulariser l'usage public, dans une entente à établir avec HQ, dont les modalités respecteraient la capacité de payer de la Ville. La Ville y appliquerait la réglementation municipale, incluant les heures de fréquentation (couvre-feu). La Ville souhaite prolonger le sentier municipal au nord de la rue Westminster pour rejoindre le parc R.D. Paul.
- Le sentier nature, légèrement élargi, serait clôturé en son périmètre pour assurer la sécurité des promeneurs et aussi pour préserver l'intimité des riverains (écran visuel). On augmenterait le couvert végétal et maintiendrait le plus possible la canopée existante dans le sentier.
- La pérennité de l'usage privé de l'emprise serait garantie pour les propriétaires riverains (baux à long terme, acquisition), sans pour autant affecter le compte de taxes de ceux-ci. Le projet d'aménagement de l'emprise doit viser à ne pas affecter négativement les valeurs des propriétés voisines.

4. Autres points abordés

- Une présentation d'une simulation visuelle réaliste de l'emprise incluant le type de pylônes à treillis envisagé (empattement réduit) et présenté par HQ. Les membres du Comité réagissent favorablement à l'esquisse présentée et se disent satisfaits de l'impact visuel de la proposition par rapport à la situation existante.
- La possibilité de décentrer la ligne vers le sentier est à nouveau abordée. Selon la proposition de tracé, la ligne serait centrée dans l'emprise, ce qui l'éloignerait déjà de plusieurs mètres des maisons. Déplacer davantage la ligne vers l'est aurait un impact sur le maintien d'arbres existants dans le sentier, en raison des distances à maintenir entre les arbres et la ligne.

5. Prochaine rencontre

- La prochaine rencontre aura lieu le 21 janvier à 16h00 au John A. Simms Community Center. Elle portera sur l'analyse du scénario proposé pour la vocation et l'usage de l'emprise. Un expert en immobilier d'HQ sera aussi invité pour aborder la question de l'impact du projet sur les valeurs des propriétés voisines.

Comité de travail Ville de Montréal-Ouest / Hydro-Québec

FAITS SAILLANTS DE LA RENCONTRE 6

Date	21 janvier de 16h00 à 20H00
Lieu	John A. Simms Community Center
Présences	Ville de Montréal-Ouest : M. Torres; R. Di Stasio Citoyens de Montréal-Ouest : R. Rotili; L. Cousineau; N. Lalla; C. De Jean Hydro-Québec : P. Potvin; J.P. Rousseau; C. Chenevier ; M. Houde; Jacques Rodrigue Invitée : Anaïs Linard, Ville de Montréal Facilitateur : J. Bénard

1. Les objectifs et l'ordre du jour de la rencontre sont acceptés par les membres du Comité :

- Suivi de l'avancement du scénario d'aménagement de l'emprise
- Discussion traitant de l'impact du projet sur la valeur des propriétés voisines
- Discussion sur l'avancement des travaux du Comité de travail

2. Validation des faits saillants de la rencontre 5

- Les faits saillants sont validés moyennant la reformulation suivante du 5^e paragraphe du point 3 : «La pérennité d'un usage privé de l'emprise serait garantie pour les propriétaires riverains. Le projet d'aménagement de l'emprise doit viser à ne pas affecter négativement les valeurs des propriétés voisines».

3. Avancement du scénario

- HQ informe les membres du Comité qu'un concept d'aménagement détaillé n'est pas requis par HQ à cette étape de développement du projet. L'aménagement de l'emprise se faisant après la construction de la ligne, l'élaboration de ce concept est généralement prévue à une étape ultérieure.
- La Ville s'attendait à ce qu'un concept d'aménagement soit un des livrables du Comité et que celui soit présenté au Conseil municipal et aux citoyens et ce, afin qu'ils puissent mesurer toutes les implications du projet.
- Conséquemment, il est convenu que la Ville de Montréal-Ouest et Hydro-Québec collaboreront à court terme afin d'élaborer les principes directeurs du concept d'aménagement. Ceux-ci seront présentés au Comité de travail avant d'être soumis au conseil municipal. HQ fournira des illustrations permettant d'apprécier ces principes directeurs.

4. Impacts sur la valeur des propriétés

- J. Rodrigue, expert en immobilier à HQ, fait une présentation couvrant les sujets suivants : cadre légal et réglementaire auquel est soumis HQ en tant qu'institution publique; indemnités dans le contexte d'acquisition de servitudes; vente et location de propriétés d'HQ, incluant les baux embellissements et de jardinage; sommaire des études d'impacts immobiliers des projets de construction de ligne.
- J. Rodrigue conclut que, selon les études disponibles et le contexte du projet (nouvelle ligne de même nature que l'existante, ligne reconstruite dans l'emprise, emprise largement propriété d'HQ), il n'y a pas lieu d'anticiper un impact négatif sur la valeur des propriétés voisines. Selon le cadre légal, il n'y pas de mécanisme d'indemnisation des propriétaires riverains puisqu'il n'y a pas d'acquisition de nouveaux droits par HQ. Aussi, les baux seront suspendus pendant les travaux pour que les propriétaires n'aient pas à payer la location pendant cette période.
- Les membres du Comité reconnaissent l'importance de rassurer les propriétaires riverains ayant manifesté des craintes quant à l'impact du projet sur la valeur de leurs propriétés. À cet effet, il est suggéré de :
 - i. Présenter le projet en comparant la situation existante à la situation projetée de façon à faire ressortir les améliorations que le projet apporte
 - ii. Mettre en contact la Ville de Montréal-Ouest avec l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville afin de recueillir un témoignage de l'impact sur les valeurs foncières dans le contexte d'un projet comparable
 - iii. Communiquer les engagements de la municipalité relativement à la gestion de la portion de l'emprise destinée à un usage public (sentier).

5. Prochaines étapes du Comité de travail

- La Ville de Montréal-Ouest va étudier la prolongation du sentier public dans le secteur au nord avec les citoyens concernés puis faire état du résultat de ses démarches aux membres du Comité.
- Les autres sujets à traiter par le Comité d'ici la fin de son mandat sont : les niveaux de bruit causés par la ligne et la sécurité dans l'emprise (rencontre 7 – 19 février 2020); les lignes directrices de l'aménagement de l'emprise et la prolongation du sentier dans le secteur nord (rencontre 8 – 18 mars 2020)
- La prochaine rencontre aura lieu 19 février 2020 à 16 :00 au John A. Simms Community Center. Un expert en acoustique d'Hydro-Québec et le responsable de la sécurité publique de la Ville de Montréal-Ouest seront invités.

Comité de travail Ville de Montréal-Ouest / Hydro-Québec

FAITS SAILLANTS DE LA RENCONTRE 7

Date	19 février à 16h00
Lieu	Hotel de Ville de Montréal-Ouest
Présences	Ville de Montréal-Ouest : M. Torres; R. Di Stasio; D. Georgiou Citoyens de Montréal-Ouest : R. Rotili; L. Cousineau; N. Lalla; C. De Jean Hydro-Québec : P. Potvin; J.P. Rousseau; C. Chenevier ; G. Lemire; M. Houde Invitée : Anaïs Linard, Ville de Montréal Facilitateur : J. Bénard

1. Les objectifs et l'ordre du jour de la rencontre sont acceptés par les membres du Comité :

- Sécurité dans l'emprise
- Niveau de bruit causé par la nouvelle ligne
- Avancement du concept d'aménagement

2. Validation des faits saillants de la rencontre 5

- Les faits saillants sont validés tels quels.

3. Sécurité dans l'emprise

- Le Lieutenant Demetrios Georgiou de la Sécurité publique de la Ville de Montréal Ouest présente un état de situation sur la sécurité dans l'emprise d'HQ (voir présentation à l'annexe 1)
- Les règlements municipaux ne s'appliquent pas dans l'emprise d'Hydro-Québec (terrain privé)
- Les principales plaintes reçues en matière de nuisance concernent la présence de chiens sans laisse, le flânage, la consommation de substances, les graffitis et le squattage.
- Les nuisances sont observées aussi sur le terrain du CP
- Les principales solutions suggérées pour atténuer les problématiques observées sont :
 - La pose de clôtures le long du chemin du côté de l'emprise du CP
 - La pose de portes de clôture pour l'entrée nord et sud pour fermer le sentier lorsque requis
 - La présence de clôtures pour délimiter les terrains privés des propriétaires riverains
 - L'installation d'éclairage, de mobilier urbain, incluant des poubelles, et de signalisation
 - La possibilité de faire circuler une voiture de patrouille
 - L'application de la réglementation municipale (couvre-feu)
 - Le déneigement ou la fermeture du sentier l'hiver
- La Ville de Montréal-Ouest évaluera les implications en termes de ressources pour assurer l'entretien et la surveillance policière du sentier dans la perspective où celui-ci devient public

4. Bruit généré par la nouvelle ligne

- Gilles Lemire, ingénieur en acoustique à Hydro-Québec fait une présentation la notion de bruit et les facteurs affectant la perception et la propagation du bruit (voir présentation annexe 2).
- G. Lemire conclut sa présentation en estimant que l'impact sonore de la future ligne au niveau des maisons le long de l'emprise sera négligeable étant donné qu'il sera inférieur (39 dB) au niveau de bruit moyen ambiant (égal ou supérieur à 40 dB).
- Les membres du comité se disent satisfaits de la présentation et des conclusions de l'analyse de G. Lemire
- En guise de suivi, G. Lemire fournira un enregistrement du type de bruit généré par une ligne à 315 kV
- HQ fournira un graphique des niveaux sonores entre 2h et 3 h du matin – soit les périodes où les niveaux de bruit ambiant sont les plus faibles
- Les membres du Comité jugent important d'informer les voisins de l'emprise à ce sujet afin de les rassurer

4. Concept d'aménagement

- HQ et la Ville de Montréal organiseront une session de travail au sujet des lignes directrices de l'aménagement de l'emprise et de la possibilité de prolonger le sentier dans le secteur nord

5. Prochaines étapes du Comité de travail

- Il est convenu de retarder la rencontre 8 prévue le 18 mars 2020 à une date ultérieure pour avancer le travail sur les lignes directrices d'aménagement afin d'aborder ce sujet avec le Comité
- La sécurité des structures de pylônes sera aussi abordée à la prochaine rencontre

Comité de travail Ville de Montréal-Ouest / Hydro-Québec

FAITS SAILLANTS DE LA RENCONTRE 8

Date	16 décembre 2020 à 16h00
Lieu	Rencontre en ligne sur la plateforme TEAMS
Présences	Ville de Montréal-Ouest : M. Torres; R. Di Stasio Citoyens de Montréal-Ouest : R. Rotili; L. Cousineau; N. Lalla; C. De Jean; J. Limeburner Hydro-Québec : P. Potvin; J.P. Rousseau; F. Tremblay Invitée : Anaïs Linard, Ville de Montréal Facilitateur : J. Bénard

1. L'objectif et l'ordre du jour de la rencontre sont acceptés par les membres du Comité :

- Informations sur la solidité et la résistance de la structure des pylônes
- Présentation des principes généraux de l'aménagement dans l'emprise

2. Validation des faits saillants de la rencontre 7

- Les faits saillants sont validés sans changements

3. Solidité de la structure des pylônes

- P. Potvin explique les critères de sécurité utilisés pour la conception des pylônes depuis la tempête du verglas de 1998
- Les membres du Comité se disent satisfaits des explications et rassurés par les informations présentées

4. Principaux généraux d'aménagement (voir présentation PowerPoint)

- Les principes sont présentés par F. Tremblay :
 - Sentier multifonctionnel à usage récréatif mettant en valeur l'aspect naturel
 - Respect des usages privés et préservation de l'intimité
 - Lien à créer de part et d'autre de Westminster
 - Arrimage avec l'aménagement du sentier de Montréal-Ouest avec les autres portions du corridor vert
 - Sécurité du public
 - Respect des normes d'exploitation et de maintenance du réseau de transport d'électricité
- La discussion qui suit fait questions et préoccupations suivantes des membres du comité voisins de l'emprise :
 - *Ouverture du sentier jour et nuit.* Il y a de l'éclairage de nuit. La Ville réévaluera cette approche si des enjeux de sécurité sont observés.
 - *Impact de l'éclairage de nuit sur les résidences voisines.* L'éclairage sera conçu et dirigé pour n'éclairer que le sentier.
 - *Continuité du corridor vert au nord de Westminster.* Les discussions entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal-Ouest se poursuivront à ce sujet.
 - *Responsabilité de l'entretien.* La Ville va assurer l'entretien dans le cadre d'une entente avec Hydro-Québec. Il est prévu que les coûts d'entretien seront minimaux pour la Ville.
 - *Espaces de stationnement pour le multiplex à l'entrée au sud.* Des cases seront relocalisées dans l'emprise pour donner accès au sentier.
 - *Accès avec un véhicule à l'arrière des résidences voisines par le sentier.* L'accès véhiculaire sera restreint. Une autorisation devra être demandée à la Ville.
- Les membres du Comité se disent satisfaits des principes présentés et des explications en réponse aux préoccupations exprimées.

4. Conclusion

- Les participants font le point sur la démarche du Comité de travail et se disent satisfaits du processus, de l'esprit de collaboration entre les participants et des résultats obtenus.
- La rencontre conclut les travaux du Comité de travail

Hôtel de Ville



Town Hall

Extrait du procès-verbal de la séance spéciale du Conseil de la Ville de Montréal-Ouest, tenue par moyens de télécommunications le 8 avril 2021, à 18h30.

Principes directeurs d'aménagement – Corridor vert

ATTENDU qu'Hydro-Québec prévoit reconstruire la ligne de transport d'électricité qui se situe à Montréal dans l'axe Saraguay-Aqueduc, laquelle s'étend sur dix-huit kilomètres traversant le territoire de cinq arrondissements et deux municipalités, dont Montréal-Ouest;

ATTENDU que l'envergure du projet rend nécessaire la prise en compte des préoccupations que peuvent avoir les résidents voisins et les organismes municipaux concernés, tout en offrant la possibilité d'y intégrer un réaménagement des lieux au bénéfice de la population;

ATTENDU que ceci pourrait se réaliser par le moyen d'un sentier multifonctionnel à usage récréatif, qui à Montréal-Ouest se situerait dans l'emprise de la ligne de transport entre le terrain de golf à Lachine et la limite nord du parc R.D. Paul;

ATTENDU qu'un comité de travail composé de représentants d'Hydro-Québec et de la Ville, ainsi que de citoyens de Montréal-Ouest, a tenu huit réunions de juin 2019 à décembre 2020, et convenu de recommandations qu'il a fait suivre au Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

- 1) De prendre acte des principes directeurs d'aménagement tels que formulés par le comité de travail sur le Corridor Vert qui sera aménagé dans l'emprise de la ligne de transport où auront lieu les travaux de reconstruction d'Hydro-Québec.
- 2) D'accepter ces recommandations quant aux principes directeurs pour la localisation, l'utilisation visée, l'aménagement, les aspects environnementaux et la sécurité, sujet aux droits immobiliers et aux baux, et sous réserve de la confirmation du tracé du Corridor Vert.

Adoptée à l'unanimité.

20210408-005

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 4 mai 2021

Claude Gilbert, Greffier